Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale,
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'alimentation – Pôle phytosanitaire

Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique

AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS

Références réglementaires :

- Articles L254-1, L254-21, R254-1 à 7 puis R254-15 à 19 et R.254-3 du code rural et de la pêche maritime relatifs à .la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Arrêtés du 25 novembre 2011 relatifs aux référentiels de certification prévus à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels, pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » et pour l'activité « conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application ».

Entreprise

N° SIREN :	775 690 209
Raison sociale	SEMENCES DE FRANCE
Située à	83 AV LA GRANDE ARMEE PARIS 16 75782 PARIS CEDEX 16

Etablissement secondaire couvert par le présent agrément :

N° SIRET :	775 690 209 00058
Enseigne	SEMENCES DE FRANCE
Situé à	62 RUE LEON BEAUCHAMP 59930 CHAPELLE-D'ARMENTIERES

Numéro d'agrément : IF02110

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce certificat d'agrément annule et remplace l'agrément provisoire délivré le 5 octobre 2016.

Fait à Rungis le 30 JAN. 2017

Pour le Préfet de région, par subdélégation
La chef du service régional de l'alimentation

Nathalie PIHIER

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ENVOYE A L'ADRESSE CI-DESSOUS
DRIAAF-SRAL-Pôle phytosanitaire – Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique
10, rue du Séminaire – 94516 RUNGIS CEDEX – Tél : 01.41.73.48.00 – Fax : 01.41.73.48.48
Courriel : ppp.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr